



National Défense
Defence nationale

A-PD-201-000/PT-000

THE CANADIAN FORCES MANUAL OF DRILL AND CEREMONIAL

(BILINGUAL)

MANUEL DE L'EXERCICE ET DU CÉRÉMONIAL DES FORCES CANADIENNES

(BILINGUE)

**Issued on Authority of the Chief of the Defence Staff
Publiée avec l'autorisation du Chef d'état-major de la Défense**

**OPI: DHH 3-2
BPR : DHP 3-2**

**2001-05-15
Ch/Mod 2 – 2004-01-30**

Canada

LIST OF EFFECTIVE PAGES

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR

Insert latest changed pages and dispose of superseded pages in accordance with applicable orders.

Insérer les pages le plus récemment modifiées et se défaire de celles qu'elles remplacent conformément aux instructions pertinentes.

NOTE

NOTA

The portion of the text affected by the latest change is indicated by a black vertical line in the margin of the page. Changes to illustrations are indicated by miniature pointing hands or black vertical lines.

La partie du texte touchée par le plus récent modificatif est indiquée par une ligne verticale noire dans la marge de la page. Les modifications aux illustrations sont indiquées par des mains miniatures à l'index pointé ou des lignes verticales noires.

Dates of issue for original and changed pages are:

Les dates de publication des pages originales et modifiées sont :

Original	0	2001-05-15	Ch/Mod	3
Ch/Mod	1	2003-02-13	Ch/Mod	4
Ch/Mod	2	2004-01-30	Ch/Mod	5

Zero in Change No. column indicates an original page. Total number of pages in this publication is 684 consisting of the following:

Un zéro dans la colonne Numéro de modificatif indique une page originale. La présente publication comprend 684 pages réparties de la façon suivante :

Page No./Numéro de page	Change No./Numéro de modificatif
Title/Titre	2
A to/à B/C	2
i/ii to/à xiv	0
xv	1
xvi to/à xxv/xxvi	0
1-1-1 to/à 1-1-3	0
1-1-4	2
1-1-5 to/à 1-1-13/1-1-14	0
1-2-1 to/à 1-2-2	0
1-2-3	1
1-2-4 to/à 1-2-11/1-2-12	0
1A-1 to/à 1A-7/1A-8	0
2-1 to/à 2-14	0
2-15	2
2-16 to/à 2-20	0
2-21	1
2-22 to/à 2-26	0
2-27 to/à 2-29	1
2-30 to/à 2-31/2-32	0
3-1 to/à 3-21	0
3-22	1
3-23 to/à 3-32	0
3-33 to/à 3-35	2

Page No./Numéro de page	Change No./Numéro de modificatif
3-36 to/à 3-48	0
4-1-1 to/à 4-1-40	0
4-2-1 to/à 4-2-14	0
5-1-1 to/à 5-1-16	0
5-2-1 to/à 5-2-2	0
6-1-1 to/à 6-1-25/6-1-26	0
6-2-1	2
6-2-2 to/à 6-2-14	0
7-1-1 to/à 7-1-2	0
7-2-1 to/à 7-2-9/7-2-10	0
7-3-1 to/à 7-3-38	0
7-4-1 to/à 7-4-25/7-4-26	0
8-1-1	0
8-1-2	2
8-2-1	1
8-2-2 to/à 8-2-4	0
8-3-1 to/à 8-3-24	0
8-4-1 to/à 8-4-2	0
8-5-1 to/à 8-5-4	0
8-6-1 to/à 8-6-3/8-6-4	0
8-7-1 to/à 8-7-4	0
9-1-1 to/à 9-1-8	0
9-2-1 to/à 9-2-32	0

LIST OF EFFECTIVE PAGES (Cont)

Page No./Numéro de page	Change No./ Numéro de modificatif
9-3-1 to/à 9-3-16	0
9-4-1 to/à 9-4-11/9-4-12	0
9-5-1 to/à 9-5-2	0
9-6-1 to/à 9-6-7/9-6-8	0
9A-1 to/à 9A-11/9A-12	0
9B-1 to/à 9B-26	0
10-1-1 to/à 10-1-2	0
10-2-1 to/à 10-2-6	0
10-3-1 to/à 10-3-38	0
10-4-1	1
10-4-2	0
10-4-3 to/à 10-4-4	1
10-4-5/10-4-6	0
11-1-1 to/à 11-1-4	0
11-2-1 to/à 11-2-10	0
11-2-11	1

ÉTAT DES PAGES EN VIGUEUR (suite)

Page No./Numéro de page	Change No./ Numéro de modificatif
11-2-12 to/à 11-2-28	0
11-3-1 to/à 11-3-2	0
11-3-3 to/à 11-3-4	2
11-3-4A to/à 11-3-4B	1
11-3-5 to/à 11-3-17/11-3-18	0
11-4-1 to/à 11-4-2	0
11-5-1 to/à 11-5-3/11-5-4	0
12-1-1 to/à 12-1-8	0
12-2-1 to/à 12-2-2	0
12-3-1 to/à 12-3-4	0
12-4-1 to/à 12-4-15/12-4-16	0
12-5-1 to/à 12-5-21/12-5-22	0
12-6-1 to/à 12-6-3/12-6-4	0
12A-1 to/à 12A-15/12A-16	0
13-1 to/à 13-10	0

Contact Officer: DHH 3-2

Personne responsable : DHP 3-2

© 2001 DND/MDN Canada

18. Exaggerated or modified drill movements and idiosyncracies demonstrate inefficient and undisciplined training, and a failure of the unit to focus on the purpose and use of drill in a modern armed force.

19. Military troops which display constant competence in drill are recognized universally as highly trained, well-disciplined and professional. Drill that is well taught and executed develops individual pride, mental alertness, precision and esprit-de-corps which will assist the individual service member to carry out orders instinctively at all times.

20. Good drill, well rehearsed, closely supervised and precise, is an exercise in obedience and alertness. It sets the standard for the execution of any duty, both for the individual and the unit, and builds a sense of confidence between commander and subordinate that is essential to high morale.

21. The personal qualities developed on the parade ground must be maintained in all aspects of military life. Commanders must insist on the same high standards both on and off parade to instill these qualities strongly enough to endure the strain of military duty in peace or war. The systematic correction of minor errors strengthens these characteristics and improves both individual and unit standards.

21A. Canadian Forces personnel, whether as individuals or formed contingents, are forbidden to use the drill movement of a foreign military or domestic organization. Only the CDS can personally, in writing, waive this direction. Requests for waivers must be staffed through the chain-of-command to DHH.

SYMBOLS

22. The appointment symbols used in this manual are illustrated in Figure 1-1-1.

INSTRUCTION TECHNIQUES

23. **General.** The instructor must continually work to improve the standard of instruction. The techniques in this article shall be adhered to, thus ensuring the success of the drill instruction.

18. Tout mouvement réglementaire modifié ou amplifié et toute particularité individuelle dénotent un manque de discipline et des lacunes sur le plan de l'instruction, et trahissent l'incapacité de l'unité à mettre l'accent sur le but et l'utilité des exercices au sein d'une force armée moderne.

19. Les troupes qui font preuve de compétence dans l'exécution des exercices sont universellement considérées comme des militaires professionnels bien entraînés et bien disciplinés. Les exercices bien enseignés et bien exécutés développent chez chacun une fierté personnelle, une vivacité d'esprit, une précision et un esprit de corps qui aideront les militaires à exécuter instinctivement les ordres reçus, en tout temps.

20. Un bon exercice, bien répété, surveillé attentivement et exigeant le plus haut degré de précision constitue un excellent exercice d'obéissance et de vivacité d'esprit. Un tel exercice définit une norme d'exécution, tant pour l'individu que pour l'unité, et contribue à créer entre le commandant et ses subordonnés la confiance mutuelle qui est une condition essentielle d'un bon moral.

21. Les qualités personnelles développées sur le terrain de rassemblement doivent se perpétuer à travers toutes les phases de la vie militaire. Les commandants doivent insister pour que l'on respecte des normes tout aussi élevées, que l'on soit ou non sur le terrain de rassemblement, car ces qualités doivent s'enraciner au point où le militaire puisse résister à toutes les difficultés aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. La correction systématique d'erreurs mineures renforce ces caractéristiques et améliore tant le niveau individuel que le niveau de l'unité.

21A. Il est interdit au personnel des Forces canadiennes, individuellement ou en groupes, d'exécuter les mouvements d'exercice militaire d'une organisation militaire étrangère ou d'une organisation domestique. Seul le CED peut, personnellement et par écrit, accorder une dérogation à la présente directive. Les demandes de dérogation doivent être envoyées au DHP par la chaîne de commandement.

SYMBOLES

22. Les symboles réservés aux nominations utilisées dans le présent manuel sont illustrés à la figure 1-1-1.

TECHNIQUES D'INSTRUCTION

23. **Généralités.** L'instructeur doit constamment s'efforcer d'améliorer la qualité de l'instruction donnée. Le présent article contient les règles à suivre pour garantir le succès de l'instruction.

54. On the command SQUAD – TWO, squad members shall shift the weight of the body to the right foot, bend the left knee and place the left foot smartly by the right to assume the position of attention.

55. On the command ONE PACE LEFT CLOSE MARCH BY NUMBERS, SQUAD – ONE, the drill as outlined above in paragraphs 53 and 54 is followed except that the details of moving the feet and the direction are reversed.

56. On the command ONE PACE RIGHT (LEFT) CLOSE – MARCH, the two movements are combined, observing the timing noted in paragraph 57.

57. The timings for the above movements are counted as follows:

- a. for one pace, “one-one”;
- b. for two paces, “one-one, pause, one-two”;
- c. for three paces, “one-one, pause, one-two, pause, one-three”; and
- d. etc.

CALLING THE ROLL

58. On the command ATTENTION – ANSWER TO YOUR NAME, STAND AT – EASE, each squad member shall come to attention as his name is called and answer in one of the following ways:

- a. “Sir” or “Ma’am” if the person calling the roll is an officer or a chief warrant officer;
- b. “Warrant” when the roll is called by a warrant officer;
- c. “Sergeant”, “Master Corporal” or “Corporal” or equivalent when the roll is called by a member holding these ranks; or
- d. “Present” if the person calling the roll is below the rank of Corporal.

54. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent porter le poids du corps sur le pied droit, fléchir le genou gauche et ramener vivement le pied gauche pour revenir à la position du garde-à-vous.

55. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, UN PAS VERS LA GAUCHE, MARCHÉ, ESCOUADE — UN », il faut exécuter les mouvements décrits aux paragraphes 53 et 54 ci-dessus, sauf que les mouvements des pieds et la direction sont inversés.

56. Au commandement « UN PAS VERS LA DROITE (GAUCHE) — MARCHÉ », les deux mouvements sont combinés et on observe la cadence indiquée au paragraphe 57.

57. La cadence des mouvements indiqués ci-dessus est la suivante :

- a. déplacement d'un pas, « un-un »;
- b. déplacement de deux pas, « un-un, pause, un-deux »;
- c. déplacement de trois pas, « un-un, pause, un-deux, pause, un-trois »; et
- d. etc.

FAÇON DE FAIRE L'APPEL

58. Au commandement « GARDE-À-VOUS, RÉPONDEZ À L'APPEL, EN PLACE RE — POS », chacun des membres de l'escouade adopte la position du garde-à-vous à l'appel de son nom et répond :

- a. « Monsieur » ou « Madame », si c'est un officier ou un adjudant-chef qui fait l'appel;
- b. « Adjudant », si c'est un adjudant qui fait l'appel;
- c. « Sergent », « Caporal-chef », « Caporal » ou l'équivalent, si c'est un militaire détenant ces grades qui fait l'appel; ou
- d. « Présent », si la personne qui fait l'appel est d'un grade inférieur à celui de caporal.

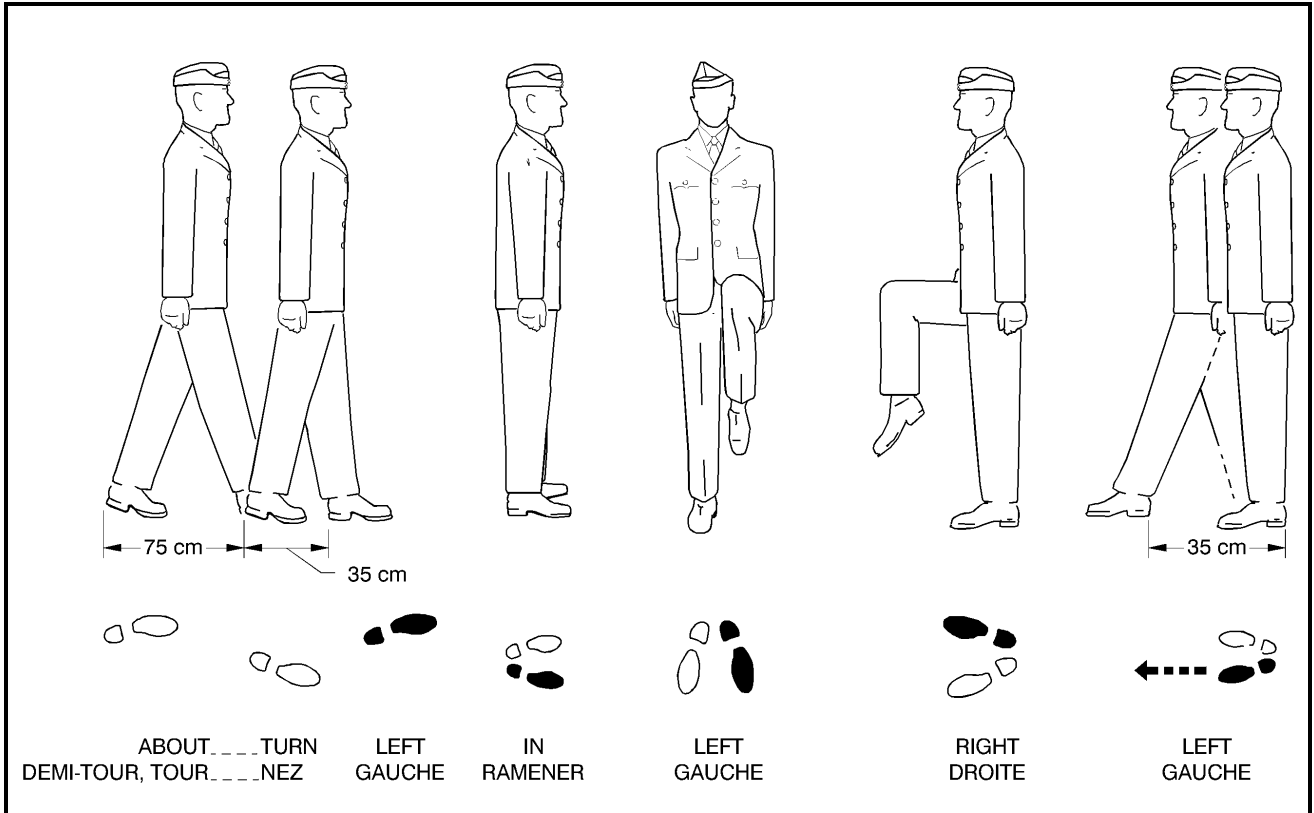


Figure 3-16 About Turn in Slow Time
 Figure 3-16 Demi-tour en marchant au pas ralenti

120. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall step off in slow time with a half pace with the left foot in the new direction.

120. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas ralenti en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

121. On the command ABOUT – TURN, the four movements are combined and the cadence is maintained.

121. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », les quatre mouvements sont combinés en conservant la même cadence.

122. The timing is:

122. La cadence est la suivante :

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Mesure : GAUCHE — RAMENER — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Feet: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

ABOUT TURN ON THE MARCH IN QUICK TIME

DEMI-TOUR EN MARCHANT AU PAS CADENCÉ

123. On the command ABOUT TURN BY NUMBERS, SQUAD – ONE given as the right foot is forward and on the ground (Figure 3-17), squad members shall:

123. Au commandement « EN DÉCOMPOSANT, DEMI-TOUR TOURNEZ, ESCOUADE — UN », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol (figure 3-17), les membres de l'escouade doivent :

- a. take a half pace with the left foot, placing the foot flat on the ground naturally;
- b. bring the right foot in to the left, in a straight-leg manner above the ground, to the position of attention;
- c. simultaneously, cut the right arm down and the left in from the rear as the right foot comes in; and
- d. maintain the cadence.

124. On the command SQUAD – TWO, squad members shall:

- a. maintain the arms at the sides;
- b. pivot on the ball of the right foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;
- c. simultaneously, bend the left knee; and
- d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

125. On the command SQUAD – THREE, squad members shall:

- a. maintain the arms at the sides;
- b. pivot on the ball of the left foot to force the body through a turn of 90 degrees to the right;
- c. simultaneously, bend the right knee; and
- d. lower the leg smartly to the ground to assume the position of attention.

126. On the command SQUAD – FOUR, squad members shall step off in quick time with a half pace with the left foot in the new direction.

127. On the command ABOUT – TURN, the four movements are combined and the cadence is maintained.

- a. faire un demi-pas du pied gauche et poser le pied à plat au sol, de façon naturelle;
- b. ramener le pied droit vers le pied gauche sans fléchir la jambe et sans toucher le sol, jusqu'à la position du garde-à-vous;
- c. en même temps, ramener le bras droit et le bras gauche près du corps au moment où le pied droit est rapproché; et
- d. conserver la même cadence.

124. Au commandement « ESCOUADE — DEUX », les membres de l'escouade doivent :

- a. laisser les bras le long du corps;
- b. pivoter sur la demi-pointe du pied droit de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;
- c. en même temps, fléchir le genou gauche; et
- d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

125. Au commandement « ESCOUADE — TROIS », les membres de l'escouade doivent :

- a. laisser les bras le long du corps;
- b. pivoter sur la demi-pointe du pied gauche de façon à effectuer avec le corps une rotation de 90 degrés vers la droite;
- c. en même temps, fléchir le genou droit; et
- d. abaisser la jambe vers le sol d'un geste énergique pour revenir à la position du garde-à-vous.

126. Au commandement « ESCOUADE — QUATRE », les membres de l'escouade doivent commencer à marcher au pas cadencé en exécutant un demi-pas du pied gauche dans la nouvelle direction.

127. Au commandement « DEMI-TOUR, TOUR — NEZ », les quatre mouvements sont combinés en conservant la même cadence.

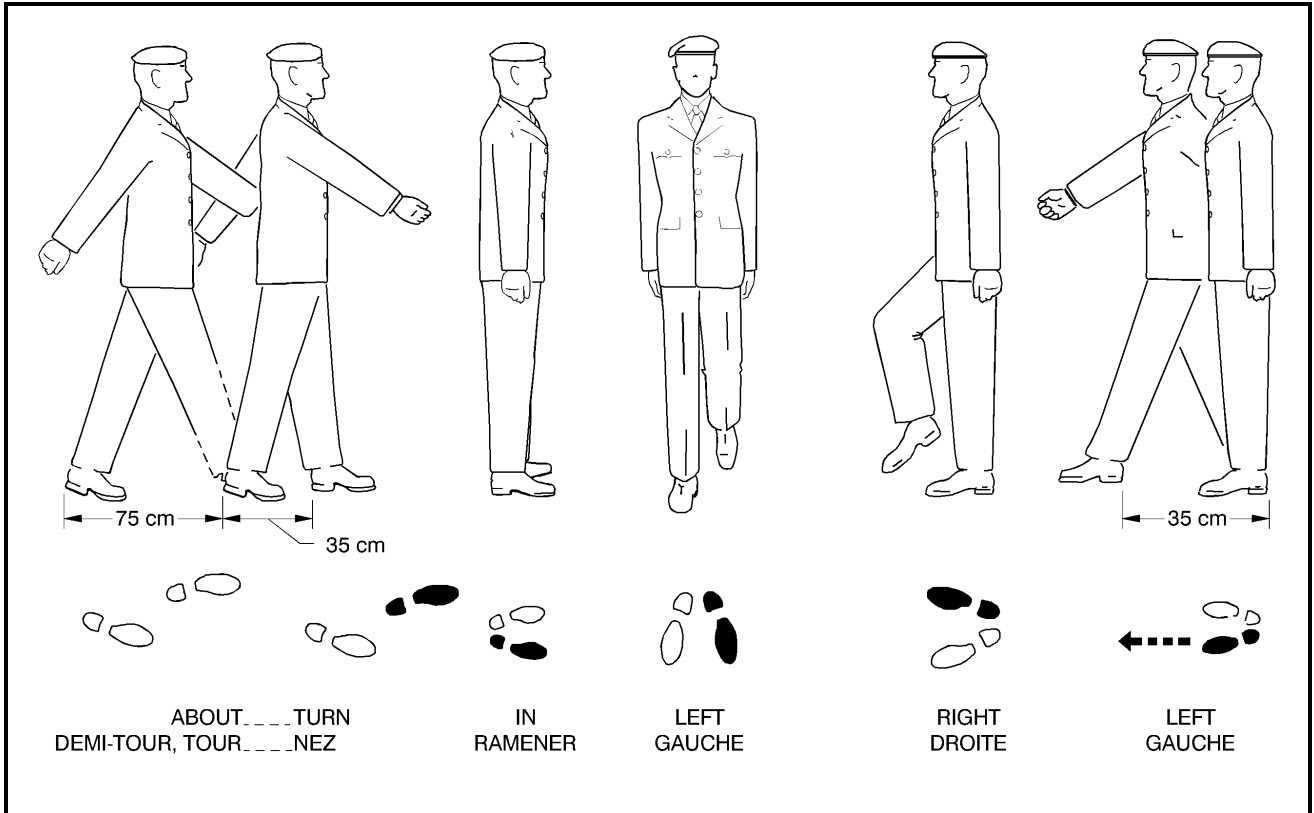


Figure 3-17 About Turn in Quick Time
 Figure 3-17 Demi-tour en marchant au pas cadencé

128. The timing is:

Count: LEFT – IN – LEFT – RIGHT – LEFT

Feet: LEFT – RIGHT – LEFT – RIGHT – LEFT

129. When a blank file of one person exists in a squad which is in line, the person shall commence to step short on the cautionary word of command RETIRE (ADVANCE), and execute the about turn with the new leading rank on the executive word TURN.

CHANGE TO QUICK TIME FROM SLOW TIME

130. On the command CHANGE TO QUICK TIME, QUICK – MARCH given as the right foot is forward and on the ground, squad members shall step forward with the left foot in quick time, swinging the right arm forward and the left arm to the rear.

128. La cadence est la suivante :

Mesure : GAUCHE — RAMENER — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

Pieds : GAUCHE — DROITE — GAUCHE — DROITE — GAUCHE

129. Lorsqu'une escouade en ligne comprend une file creuse d'une personne, cette personne doit commencer à marcher au pas raccourci lorsque le mot d'avertissement « VERS L'ARRIÈRE (VERS L'AVANT) » est donné et faire demi-tour en même temps que le nouveau rang avant lorsque le commandement d'exécution « TOUR – NEZ » est donné.

FAÇON DE PASSER DU PAS RALENTI AU PAS CADENCÉ

130. Au commandement « CHANGEZ DE CADENCE, PAS CADENCÉ — MARCHÉ », donné au moment où le pied droit est en avant et au sol, les membres de l'escouade doivent partir du pied gauche, au pas cadencé, en balançant le bras droit vers l'avant et le bras gauche vers l'arrière.

SECTION 2

PACE STICK AND CANE DRILL

THE PACE STICK

1. The pace stick (Figure 6-2-1) is a training instrument used to gauge the length of pace and measure distance and interval. It may be used by warrant officers and non-commissioned officers which are proficient at drill. This section is included as a guide to assist instructors in the use of the pace stick.
2. The pace stick may be carried closed or open. The open position is the operating position.
3. The pace stick is a demanding instrument and requires constant practice. The instructor should march beside the leading squad member with the stick open and turning to control pace length over a sufficient distance to instill a feel for the correct pace in the personnel under training. When the squad has learned to march correctly, the instructor should periodically check pace length by marching behind the squad with the stick open and turning.

THE CANE

4. The cane is an optional accoutrement derived from riding crops, fashionable canes, etc., and still customarily used by some units (see A-AD-265-000/AG-001, CF Dress Instructions, Chapter 3). Cane drill is identical to drill with the closed pace stick.

DRILL ON THE MARCH

5. The executive order for stick drill on the march shall be given as the left foot is forward and on the ground, and movements are executed in a normal manner on subsequent paces by the left foot.

SECTION 2

MOUVEMENTS AVEC LE MESURE-PAS ET AVEC LA CANNE

LE MESURE-PAS

1. Le mesure-pas (figure 6-2-1) est un instrument de formation qui sert à mesurer la longueur des pas, les distances et les intervalles. Il peut être utilisé par les adjudants et les sous-officiers compétents en matière d'exercice. Cette section servira de guide pour aider les instructeurs à utiliser le mesure-pas.
2. Le mesure-pas se porte ouvert ou fermé. Lorsqu'on doit s'en servir, il se porte ouvert.
3. L'utilisation du mesure-pas est une fonction exigeante à laquelle il faut constamment s'exercer. À l'entraînement de l'escouade, l'instructeur marche à côté du militaire qui ouvre la marche en faisant pivoter son mesure-pas ouvert pour vérifier la longueur des pas. Il mesure ainsi les pas sur une distance suffisante pour habituer le groupe à la longueur de pas appropriée. Une fois que l'escouade a appris à marcher correctement, l'instructeur vérifie périodiquement la longueur des pas en suivant le groupe avec son mesure-pas ouvert et en le tournant.

LA CANNE

4. La canne est un accessoire facultatif qui a pour origine, entre autres, la cravache et la canne élégante et que certaines unités ont encore coutume d'utiliser (voir l'A-AD-265-000/AG-001, Instructions sur la tenue des FC, chapitre 3). Les mouvements avec la canne sont les mêmes que les mouvements exécutés avec le mesure-pas fermé.

MOUVEMENTS EN MARCHANT

5. Pour les mouvements à exécuter en marchant avec le mesure-pas, le commandement d'exécution est donné au moment où le pied gauche est en avant et au sol. Les différents mouvements sont exécutés successivement à chaque pas du pied gauche.

PARADING COLOURS AND FLAGS

7. Guidelines for when Colours and flags may be carried on parade are given in A-AD-200-000/AG-000, Honours, Flags and Heritage Structure of the CF.

8. The Colour drill in this chapter applies equally to flags when carried on parade, unless specifically noted.

DRAPING THE COLOURS

9. Colours only shall be draped for funerals (see Chapter 11). The Colour is draped with a piece of black crepe 2.5 m long and 33 cm wide, tied in a bow at the base of the pikehead so that the span of the bow is 30 cm. The ends, cut on the bias, should hang half-way down the sleeve of the Colour (Figure 8-1-1).

UTILISATION DES DRAPEAUX ET DES DRAPEAUX CONSACRÉS LORS DE RASSEMBLEMENTS

7. Les directives concernant l'utilisation des drapeaux et des drapeaux consacrés lors de rassemblements sont contenues dans la publication A-AD-200-000/AG-000, Les décorations, drapeaux et la structure du patrimoine des FC.

8. À moins d'indication contraire, la section de ce chapitre concernant l'exercice avec le drapeau consacré s'applique aussi bien aux drapeaux non consacrés qu'aux autres genres de drapeaux.

CRAVATE DE DEUIL

9. Seuls les drapeaux consacrés doivent être munis d'une cravate de deuil pour des funérailles (voir le chapitre 11). La cravate de deuil est faite d'un morceau de crêpe noire de 2.5 m de longueur sur 33 cm de largeur dont on fait une boucle que l'on fixe à la base de la pointe de la hampe. La boucle doit avoir une largeur de 30 cm. Les extrémités, coupées en biais, doivent pendre à mi-hauteur du manchon du drapeau consacré (figure 8-1-1).

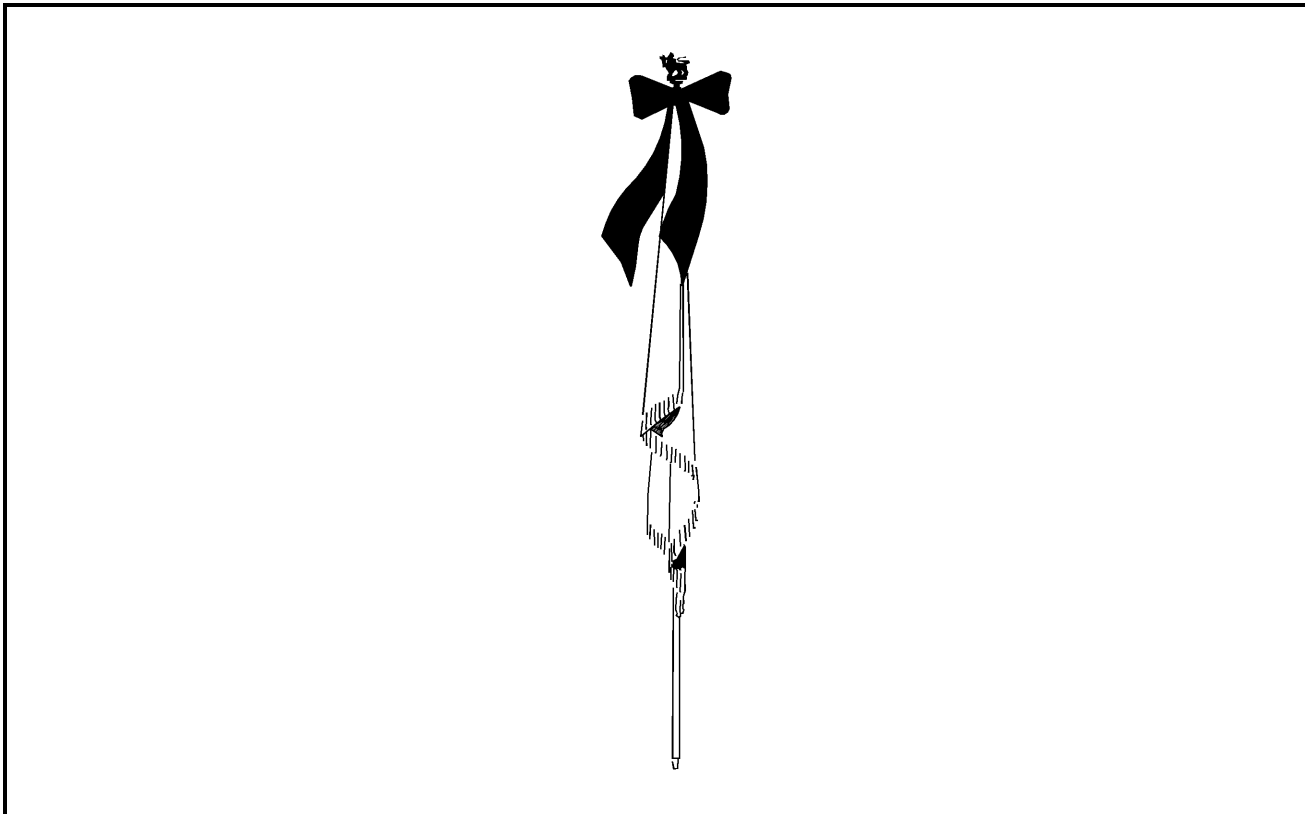


Figure 8-1-1 Draping the Colour

Figure 8-1-1 Cravate de deuil

and on the command STAND STILL they are to halt with their feet together. These movements are very difficult and must be carried out slowly.

- i. On the command SLOW – MARCH, the bearer party step off with the inside foot leading. The commander may keep step by saying very softly INSIDE; OUTSIDE.
- j. The commander should remain two paces from the head end and follow the casket.

8A. Whenever the casket of a deceased member of the Canadian Forces is being maneuvered up or down steps the utmost care must be taken. When a couple of steps or less are being navigated and the width of the tread of the steps is sufficient for the Bearer Party to remain in the forward movement position then the steps can be maneuvered slowly in that position. However, should the riser of the steps be high, the weather inclement, the casket heavy, or there is any doubt at all the mind of the Bearer Party commander of the party's ability to safely maneuver the stairs then the following procedure should be used:

- a. The bearer party commander shall give the command HALT, INWARD TURN, PREPARE TO LOWER – LOWER, and then commence the maneuvering of the steps.
- b. On the command HALT, INWARD TURN, PREPARE TO LOWER – LOWER, the procedure outlined in Section 3 paragraph 9 shall be followed.
- c. The bearer party commander shall give the command STEP. On the command STEP the bearers close to the steps will take one step up or down the steps making sure to move their foot far enough in on the tread to ensure that there will be room for their second foot. They will then move their other foot up (or down) the step at the same time. At the same time the other bearers will take one step towards the step. On each consecutive command STEP another step will be taken until all the steps have been maneuvered.

pas simultanément jusqu'à ce qu'il fassent face à la sortie. Au commandement « IMMOBILISEZ — VOUS », ils doivent faire une halte, les pieds ensemble. Ces mouvements sont très difficiles et doivent être exécutés lentement.

- i. Au commandement « PAS RALENTI — MARCHE », le détachement de porteurs se met à avancer, le pied intérieur en premier. Le commandant peut marquer le pas en disant à voix très basse « INTÉRIEUR; EXTÉRIEUR ».
- j. Le commandant doit demeurer à deux pas de la tête du cercueil et le suivre.

8A. On doit faire très attention lorsqu'on monte ou descend des marches en portant le cercueil d'un membre des Forces canadiennes. Lorsqu'on doit monter ou descendre qu'une marche ou deux et que le giron de la marche est assez profond pour que le détachement des porteurs puisse rester en position de déplacement vers l'avant, on peut monter ou descendre lentement les marches dans cette position. Cependant, si les contremarches sont hautes, si le temps est inclément, si le cercueil est lourd ou si le commandant du détachement des porteurs pense que le détachement pourrait avoir de la difficulté à monter ou à descendre l'escalier, on doit procéder de la façon suivante :

- a. Le commandant du détachement des porteurs doit donner le commandement HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSER puis commencer à monter ou à descendre les marches.
- b. Au mot de commandement HALTE, VERS L'INTÉRIEUR TOURNEZ, PRÉPAREZ-VOUS À BAISSER – BAISSER, on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.
- c. Le commandant du détachement des porteurs doit donner le commandement PAS. À ce commandement, les porteurs qui se trouvent à côté des marches poseront le pied sur la marche en s'assurant qu'il est posé assez loin sur le giron de la marche pour qu'il y ait suffisamment d'espace pour le deuxième pied. Ils poseront immédiatement le deuxième pied sur la marche. En même temps, les autres porteurs feront un pas vers les marches. Chaque fois que le commandement PAS est donné, les porteurs monteront une marche jusqu'à ce qu'elles aient été toutes gravies.

d. The bearer party commander will maintain his position behind the casket and ensure that the consecutive STEP commands are given slowly and that the casket is at all times level and in the control of the bearers. Should the casket slip, the bearer party commander is in a position to assist the bearers. Should the casket be very heavy or the steps long, the end bearers can move their hands to the end of the casket to assist in bearing the weight, or the bearer party commander can assist.

e. Once the bearer party is completely on a flat surface then the bearer party commander shall give the command PREPARE TO LIFT – LIFT, OUTWARDS TURN and continue to move forward with the casket.

f. On the command PREPARE TO LIFT – LIFT, OUTWARDS TURN, the procedure outlined in Section 3 paragraph 9 shall be followed.

9. Halting and Lowering the Casket

a. On the command HALT, which is given as the outside feet come to the ground, the bearers are to complete the pace with the next foot and then place the outside foot beside it.

b. On the command INWARDS, the bearers are to rotate the outside hand, so that the fingers are extended beneath the casket with the thumb running up the side, forward of the face.

c. On the command TURN, the bearers are to turn and face the casket, the chest approximately 30 cm from it, taking the weight with the outside hand for a moment until they can withdraw the inside arm from beneath the casket so as to be able to place the inside hand back underneath the casket.

d. Le commandant du détachement des porteurs conservera sa position derrière le cercueil et s'assurera que les mots de commandement PAS consécutifs sont donnés lentement, que le cercueil est toujours de niveau et que les porteurs ont une bonne prise sur le cercueil. Si le cercueil glisse, le commandant du détachement des porteurs se trouve en position pour aider ces derniers. Si le cercueil est très lourd, ou si les escaliers sont longs, les porteurs qui se trouvent à l'extrémité du cercueil peuvent déplacer leurs mains à l'extrémité du cercueil pour aider à supporter le poids ou le commandant du détachement des porteurs peut porter assistance.

e. Une fois que tous les porteurs sont sur une surface plate, le commandant du détachement des porteurs donnera le commandement PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER – SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOURNEZ. Le détachement continuera à se déplacer vers l'avant avec le cercueil.

f. Au mot de commandement PRÉPAREZ-VOUS À SOULEVER – SOULEVEZ, VERS L'EXTÉRIEUR TOURNEZ, on doit procéder de la façon décrite à la section 3, paragraphe 9.

9. Arrêter et abaisser le cercueil

a. Au mot de commandement « HALTE », qui est donné au moment où le pied extérieur touche le sol, les porteurs doivent compléter le pas avec l'autre pied puis placer le pied extérieur à côté.

b. Au mot de commandement « VERS L'INTÉRIEUR », les porteurs tournent la main extérieure pour que les doigts se trouvent étendus sous le cercueil, le pouce appuyé sur le côté.

c. Au mot de commandement « TOUR — NEZ », les porteurs se tournent pour faire face au cercueil, la poitrine à environ 30 cm de celui-ci. Ils supportent le poids sur la main extérieure pendant un instant jusqu'à ce qu'ils puissent retirer leur bras de sous le cercueil et y placer la main intérieure.